

LA GUILDE DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

PROTECTION DU REVENU Une offre avantageuse

La fréquence des suspensions de certificats et de brevets découlant d'incidents maritimes est susceptible d'augmenter en raison des modifications apportées aux dispositions de conformité et de pénalité de la réglementation maritime canadienne. La Guilde est heureuse de fournir aux membres un régime optionnel de protection du revenu. Des prestations sont payables en cas de perte de rémunération suite à la suspension ou à l'annulation du certificat ou du brevet d'un membre par toute autorité, bureau, commission ou tribunal canadien, suite à un accident maritime impliquant le membre alors qu'il occupait un poste à titre de commandant, officier de pont, officier-mécanicien ou de pilote breveté pour fournir des services de pilotage dans la circonscription où l'accident maritime a eu lieu.

Les prestations sont payables mensuellement pour une période n'excédant pas 12 mois dans le cas de suspension, et pour une période n'excédant pas 18 mois dans le cas de l'annulation dudit certificat ou du brevet. Les prestations mensuelles payables ne devront pas excéder la rémunération de base normalement reçue par le membre et aucune prestation n'est payable pour toute période au cours de laquelle le membre aurait normalement été en chômage.

Toute question concernant la couverture offerte devrait être adressée directement au Bureau national de la Guilde. Si vous bénéficiez déjà de cette protection ou si vous voulez l'augmenter, veuillez communiquer avec le bureau national par courriel à cmsg@ottawa-email.com. Si vous désirez vous prévaloir de cette couverture, veuillez compléter le formulaire ci-dessous et le retourner avec votre chèque payable à :

L'Assurance-accident maritime de la GMMC Guilde de la marine marchande du Canada 27, promenade Auriga, unité 67 OTTAWA, ON K2E 0B1

Montant maximum	
des prestations	Prime
mensuelles \$	annuelle \$
4 200,00	151,20
4 800,00	172,80
5 400,00	194,40
6 000,00	216,00
6 600,00	237,60
7 200,00	259,20
7 800,00	280,80
8 400,00	302,40
9 000,00	324,00
9 600,00	345,60
10 200,00	367,20

Montant maximum des prestations mensuelles \$	Prime annuelle \$
10 800,00	388,80
11 400,00	410,40
12 000,00	432,00
12 600,00	453,60
13 200,00	475,20
13 800,00	496,80
14 400,00	518,40
15 000,00	540,00
15 600,00	561,60
16 200,00	583,20
16 800,00	604,80

★ couper ici

Name Nom					Date of Date de	birth naissance	d/j -	m/m - <u>y</u>	#	SIN # d'ass. sociale			
Address Adresse													
Select branch Veuillez sélectior			astern Branch livision de l'Est		Western Division of	Branch de l'Ouest		Rotatio Matricu					
Certificate held Certificat détenue	e					#				te of iss		d/j - m/m - y/a	l
Licence held (if a Permis (si Pilote)						#				te of iss		d/j - m/m - y/a	l
Name of employer/corporation Nom de l'employeur/corporation							Present Grade a						
Use table above to select: / Voir tableau ci-dessus pour sélectionner :													
Monthly benefit Prestation mensu	uelle		\$			Annual pro				\$			
Signature											Date	d/j - m/m - y/a	ı